

Bruxelles, le 23 mars 2006

Stavros Dimas mettra l'accent sur la biodiversité lors de la conférence des Nations unies au Brésil

Le commissaire de l'environnement Stavros Dimas représentera la Commission lors de la huitième conférence des parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui se tiendra à Curitiba (Brésil), du 20 au 31 mars. À cette occasion, il soulignera la nécessité de renforcer l'effort international afin d'enrayer le déclin de la diversité biologique. L'amélioration de la mise en œuvre de la convention, la création d'un réseau mondial d'espaces terrestres et marins protégés et la recherche d'un accord sur le régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des retombées positives feront partie des principaux sujets abordés lors de la conférence. Le commissaire Dimas présidera un groupe spécial sur la biodiversité et le commerce.

D'après le commissaire Stavros Dimas, «si nous parvenons à enrayer le déclin de la diversité biologique d'ici 2010, nous aurons accompli une tâche formidable. Ce succès passera nécessairement par le renforcement du cadre mondial pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. L'Union européenne s'est notamment engagée à promouvoir l'application de la convention sur la biodiversité et à s'assurer de sa mise en œuvre.»

Convention des Nations unies sur la biodiversité

L'Union européenne attend de la huitième conférence des parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique une évolution positive sur la question cruciale du développement d'un réseau mondial d'espaces terrestres et marins protégés. Le réseau Natura 2000, qui couvre actuellement 18% du territoire de l'Europe des 15, sera la contribution de l'UE à ce projet.

Parmi les priorités à l'ordre du jour figurent également les négociations relatives à la mise en place d'un régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des retombées positives, qui permettrait d'obtenir de manière effective et, par la suite, d'utiliser tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité et des «ressources génétiques», en tant que matériel génétique présentant une valeur réelle ou potentielle.

On attend notamment de la COP 8:

- l'adoption d'un programme de travail relatif à la biodiversité des îles,
- le réexamen du programme de travail relatif aux terres sèches et subhumides,
- le renforcement de l'initiative taxonomique mondiale, et
- la promotion du respect et de la protection des savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales.

Historique

Signée en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio et ratifiée par l'UE en 1993, la convention compte aujourd'hui 188 parties. Elle constitue le fondement de l'action internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique. En 2002, les parties à la convention ont adopté un plan stratégique, à l'échelon planétaire, visant à réduire de manière significative la perte de biodiversité d'ici à 2010, inspiré par l'objectif en matière de biodiversité pour 2010 approuvé la même année lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. L'Union européenne légifère sur la biodiversité depuis les années 1970. En 1998, elle a adopté une stratégie relative à la biodiversité, qui a joué par la suite le rôle de plate-forme pour l'adoption en 2001 de quatre plans d'action relatifs à la biodiversité. La Commission prévoit de publier prochainement une communication sur les moyens de stopper le déclin de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà.

Pour de plus amples informations sur la politique de l'UE en matière de biodiversité et de protection de la nature, consulter le [MEMO/06/138](#) ainsi que le site internet (à ce jour uniquement disponible en anglais):

http://europa.eu.int/comm/environment/nature_biodiversity/index_en.htm